

Décision

Générale

colonial

Décision n° 67/87/SPEG portant fixation de l'indemnité mensuelle allouée à un akel du Cercle de Tadjourah.

n° 67/87/SPEG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 8 du 05/07/1967

Date de publication
3 juillet 1967

Date du numéro
5 juillet 1967

TEXTE INTÉGRAL

L'indemnité mensuelle, allouée à M. Mohamed Dabäle, Akel Adali Fahedite du Cercle de Tadjourah, est fixée à dix mille huit cent treize francs Djibouti (10.813 FD) pour compter du 1er juin 1967.